



Crésus Comptabilité

26.2 - Référence pour la TVA

26.2 - Référence pour la TVA

La législation concernant la TVA est complexe. L'AFC gère la TVA au niveau fédéral et c'est la référence pour toute question relative à la TVA.

Sur son site web, vous trouvez la réponse à toutes vos questions relatives à la TVA sous forme de pages [web](#). Notez que l'AFC ne publie plus de document. Pour plus d'information adressez-vous à :

Administration fédérale des contributions

Division principale de la TVA

Schwarztorstrasse 50

3003 Berne

www.estv.admin.ch